



DECLARATION LIMINAIRE

CSA Formation Spécialisée

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Le bureau local Force Ouvrière Justice a pris le temps d'examiner attentivement la note de service relative au rappel des consignes sur les pratiques professionnelles récemment diffusée. Nous avons été particulièrement attentifs au point n°1, relatif aux mesures de sécurité applicables aux personnes accédant à l'établissement.

Sur le principe, le bureau local Force Ouvrière ne peut que souscrire à un rappel clair et précis des règles de sécurité. Dans un établissement comme le nôtre, où l'exigence sécuritaire doit être permanente, ces règles ne sont ni accessoires ni optionnelles : elles constituent le socle du fonctionnement de notre établissement et de la protection des personnels.

Cependant, permettez-nous de rappeler un épisode qui n'est pas si lointain.

Le 10 février 2025, le bureau local Force Ouvrière publiait un communiqué intitulé « **Quand la réalité dépasse la fiction** », suite à une situation pour le moins surprenante impliquant l'accès d'un intervenant extérieur à l'établissement.

A quelques jours près, nous sommes aujourd'hui sur une date anniversaire d'un événement au cours duquel un médecin expert a été autorisé à pénétrer dans l'établissement sans mesures de contrôles. Autrement dit, les règles qui sont aujourd'hui rappelées aux agents avec insistance n'avaient visiblement pas vocation à s'appliquer à tout le monde.

Une nouvelle fois, cela donne l'impression que notre cher « **Chuck Norris local** » peut faire entrer qui bon lui semble, quand il le souhaite, **et selon ses propres règles**. Or, si les consignes sont bonnes pour les agents, elles doivent l'être également pour ceux qui dirigent l'établissement. Car en matière de sécurité, l'exemplarité n'est pas une option : **c'est une obligation**.

Le bureau local Force Ouvrière souhaite donc rappeler qu'il ne veut y avoir deux poids, deux mesures : des règles strictes pour les agents et des arrangements pour la direction. Nous souhaitons également mettre chacun face à ses responsabilités. Suite à notre premier communiqué, il semblerait que l'autorité du chef d'établissement ne soit pas toujours très clairement perçue... **y compris par son propre adjoint**.

Il serait donc opportun que la direction commence par appliquer à elle-même les règles qu'elle demande aux personnels de respecter. Les agents de cet établissement sont des professionnels. Ils connaissent les règles et, dans leur immense majorité, les appliquent avec rigueur.

La moindre des choses est donc que l'exemplarité vienne d'en haut.

Et surtout que la sécurité de l'établissement ne devienne jamais un exercice d'interprétation personnelle... même pour les héros de films d'action de l'administration pénitentiaire.

Le bureau local Force Ouvrière Justice restera, comme toujours, particulièrement vigilant sur ces questions de sécurité et n'hésitera pas à rappeler ces principes chaque fois que cela sera nécessaire.

SLP FO Justice CP Condé sur Sarthe
Le 12 Février 2025

